

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2024**

PROCES-VERBAL

<p>Date de convocation : 07/02/2024 Date d'affichage : 07/02/2024</p> <p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle consulaire sous la présidence de M. BOUVET Stéphane, maire.</p> <p>Présents : BOUVET Stéphane, BARBIER Alain, MOGENIER Yoan, DENAMBRIDE François-Marie, BONNAZ Matthieu, MOCCAND-JACQUET Emmanuel, MOCCAND Jean-Marc, MONET Valérie, CHAIGNEAU Anne</p> <p>Représentés : - Excusés : - Absents : DEFFAYET Catherine, MIONNET-PERDU Cédric, DEFFAYET Violaine, PISON Pauline</p> <p>M. DENAMBRIDE François-Marie a été élu secrétaire de séance.</p> <p>Le quorum est atteint.</p>
---	--

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 21h29.
L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

~~*~*~*~*~*

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 janvier 2024**
- **Communication des décisions du maire**
- **Soutien à l'association « Les Arobades » dans le cadre d'un projet culturel en direction des écoles de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière Inverse et Châtillon-sur-Cluses**
- **Création des postes saisonniers**
- **Modification de la commission tourisme**
- **Questions diverses**

~~*~*~*~*~*

Présentation de Damien Manceau – Intervenant services techniques communaux

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 janvier 2024

Monsieur le maire procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du 08 janvier 2024. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n° D2024_015 : Communication des décisions du maire

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délégations accordées à M. le maire par délibération D2021_082 du 8 novembre 2021,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire donne communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2024_01	19/01/2024	Bail commercial - SAS EMOND-DEFFAYET	Loyer annuel 14 020 € HT	SAS EMOND-DEFFAYET
DM2024_02	19/01/2024	Mise à disposition de locaux communaux (Espace La Reine des Alpes)	A titre gracieux	Sapeurs-Pompiers de Samoëns
DM2024_03	30/01/2024	Acceptation d'une indemnisation en règlement de sinistre du 07/06/2023 (préjudice matériel La Reine des Alpes)	3 672 €	
DM2024_04	30/01/2024	Acceptation d'une indemnisation en règlement de sinistre du 27/06/2023 (bris de glace local commercial multiservices – anciennement le Tortillard)	3 985,20 €	

Le conseil municipal prend note de ces décisions du maire.

DELIBERATION n° D2024_016 : Soutien à l'association « Les Arobades » dans le cadre d'un projet culturel en direction des écoles de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière Enverse et Châtillon-sur-Cluses

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande de financement formulée par « Les Arobades » de Samoëns en date du 13 novembre 2023 ;

Deux enseignantes de la vallée du Giffre, référentes culture de l'éducation nationale, proposent un projet culturel destiné aux enfants de la maternelle au CE2 soit 437 élèves sur les 6 communes participantes.

L'association « Les Arobades » soutient ce projet sur le plan organisationnel et logistique.

Le montant prévisionnel de l'action s'élève à 4 400 € soit 10 €/enfant. Les élèves du groupe scolaire de Sixt-Fer-à-Cheval sont intéressés pour participer. Une participation sera donc versée sous la forme d'une subvention de soutien à l'association. Cette subvention est calculée sur le nombre d'élèves de la maternelle au CE2 participants au projet culturel.

M. Denambride précise que l'ensemble de l'école participera de la maternelle au CM2 et que le financement attendu concerne bien l'ensemble des élèves et non pas les seuls élèves des cycles 1 et 2, ce qui représente à ce jour 67 enfants.

Aussi et contrairement à ce qui avait décidé lors du conseil municipal du 08 janvier 2024, le montant de la subvention à verser s'élève à 670 euros et non pas 510 euros.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE D'ATTRIBUER** un financement de 10 euros par élèves, soit 670 euros à l'association « Les Arobades » pour l'organisation du projet culturel à destination des enfants des six communes,
- ✓ **PRECISE** que cette délibération annule et remplace celle du 08 janvier 2024.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION n° D2024_017 : Création des postes saisonniers

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de procéder au recrutement d'agents saisonniers, compte tenu d'une part de l'accroissement d'activité lié à la saisonnalité, d'autre part, à renforcer les équipes permanentes.

Vu l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale et de l'afflux de visiteurs, il est nécessaire de renforcer les services municipaux pour assurer une meilleure gestion des services et améliorer l'accueil sur les différents sites touristiques ;

Sur proposition de la commission tourisme ;

✓ **Agent polyvalent d'entretien "Renfort services techniques"**

Nombre d'agents à recruter : 1 agent

Nature des fonctions :

- Assurer l'entretien de l'espace sur le territoire communal (voies, routes et chemins communaux, espaces publics, réseaux divers, ...)
- Participer à la mise en valeur du patrimoine naturel
- Renforcer l'équipe technique en place sur l'ensemble de ses missions
- Mettre en place et replier le matériel des manifestations et du marché
- Nettoyage des espaces publics et des sites
- Travaux annexes.

Travail en autonomie. Permis B indispensable.

Niveau de recrutement : Aucun diplôme spécifique mais expérience professionnelle dans un domaine similaire.

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (congrés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016, selon niveau de recrutement.

Durée hebdomadaire : 35 heures, avec possibilité d'heures supplémentaires.

Durée du contrat de travail : Maximum de 6 mois à définir sur la période avril / octobre 2024.

✓ **Agents polyvalents "Espaces verts"**

Nombre d'agent à recruter : 1 agent

Nature des fonctions :

- Effectuer tout le travail préparatoire au fleurissement du village et réaliser les plantations en coordination avec les prestataires extérieurs
- Proposer un plan de fleurissement en cohérence avec la charte des Villes et Villages Fleuris
- Effectuer l'entretien courant des espaces verts : taille, tonte, désherbage, entretien et nettoyage des massifs, arrosage, fleurissement
- Assurer le désherbage des espaces publics
- Assurer et maintenir la propreté des espaces publics du bourg : tournées planifiées de nettoyage des sols, corbeilles de la commune, soufflage, contrôle et vérification de l'état général des espaces publics (casse, dégradations, état de chaussées, de espaces verts, fuites, ...).

Travail en autonomie. Permis B indispensable.

Niveau de recrutement : Aucun diplôme spécifique mais expérience professionnelle dans un domaine similaire.

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (congrés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016, selon niveau de recrutement.

Durée hebdomadaire : 35 heures, avec possibilité d'heures supplémentaires.

Durée du contrat de travail : Maximum de 6 mois à définir sur la période mai / novembre 2024.

✓ **Agent d'accueil et d'information des visiteurs – Exposition Abbaye**

Comme chaque année, une exposition se déroulera à l'abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval durant tout l'été.

Compte tenu de l'ouverture au public 7j/7, pour permettre la prise de congés hebdomadaires, les congés annuels, les temps de renfort sur le volet animation, la communication, et le nettoyage des locaux, il convient de prévoir 2 postes à temps non complet, répartis éventuellement sur 2 agents, sur la période d'ouverture de l'exposition durant l'été 2024.

Nombre d'agents à recruter : 2 agents à temps non complet

Niveau de recrutement : Aucun diplôme spécifique mais expérience professionnelle dans le domaine de l'accueil.

Nature des fonctions : Poste d'accueil et information des visiteurs à l'exposition de l'Abbaye, surveillance, entretien des lieux et travaux annexes.

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint d'Animation (congés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016.

Durée hebdomadaire : Temps non complet (maximum de 32/35^{ème} répartis sur 2 postes) éventuellement selon le profil du(es) candidat(s) avec possibilité d'heures complémentaires.

Durée du contrat de travail : Maximum de 3,5 mois à définir sur la période juin / septembre 2024.

✓ **Agent administratif archiviste « Faites parler vos greniers »**

Dans le cadre de l'opération « Faites parler vos greniers », de nombreux documents ont été confiés par des habitants ou d'autres personnes ayant un lien avec la commune. Ces derniers doivent être scannés, répertoriés et archivés avant d'être restitués à leur propriétaire. Des bénévoles ainsi que l'agent en charge du patrimoine effectuent une partie de ces opérations. Toutefois devant l'afflux de documents, il semble nécessaire de renforcer l'équipe sur un temps dédié.

Nombre d'agents à recruter : 1 agent à temps complet

Niveau de recrutement : Aucun diplôme spécifique mais expérience professionnelle dans le domaine administratif.

Nature des fonctions : Poste administratif archiviste (scanner, répertorier, archiver les documents).

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint Administratif (congés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016.

Durée du contrat de travail : Maximum 151,67 heures (équivalent 1 mois à temps complet) à définir sur l'année 2024

✓ **Agent d'accueil et d'information des visiteurs – Parkings du Fer à Cheval**

Compte tenu de l'amplitude horaire d'ouverture des parkings, afin d'éviter de trop surcharger les agents en heures supplémentaires, afin de palier à d'éventuels absences d'agents pour raison de santé ou autre, et compte tenu de la fréquentation très importante durant les étés passés, la commission tourisme propose de recruter 6 agents.

Nombre d'agents à recruter :

6 agents répartis comme suit selon la saison :

○ Basse saison : 4 agents

▪ Du 29 avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 18 septembre 2024

○ Haute saison : 6 agents

▪ Du 1^{er} juillet au 31 août 2024

Nature des fonctions : Renseignements et orientation des visiteurs, perception des droits de stationnement (régie de recettes), aide au placement des véhicules, nettoyage quotidien des sanitaires, surveillance, entretien des sites, petits travaux d'espaces verts, travaux annexes en lien avec les équipes techniques, administratives ou d'animation.

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (congés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016, selon niveau de recrutement.

Durée du contrat de travail : 6 agents à temps complet : maximum 5 mois sur la période avril / septembre 2024.

✓ **Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

Compte tenu de l'afflux de visiteurs durant la période estivale, et afin d'assurer une meilleure gestion de la circulation et du stationnement sur les sites touristiques et des zones de stationnements réglementées, il convient de recruter un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

Nombre d'agent à recruter : 1 agent

Nature des fonctions :

- Surveillance et relevé des infractions liées à l'arrêt et au stationnement des véhicules
- Identification des infractions et traitement
- Établissement des procès-verbaux d'infraction
- Sécurisation des biens et les personnes dans le cadre des manifestations, des entrées et sorties d'école, des mariages et autres événements organisés sur le territoire communal
- Informations préventives des administrés et des visiteurs de la réglementation en vigueur sur les voies publiques et sur les interdictions en vigueur
- Orientation du public et des usagers
- Organisation et mise en place du marché hebdomadaire.

Travail en autonomie. Permis B indispensable.

Niveau de recrutement : Aucun diplôme spécifique mais expérience professionnelle dans un domaine similaire.

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (congrés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016, selon niveau de recrutement.

Durée hebdomadaire : 35 heures, avec possibilité d'heures supplémentaires.

Durée du contrat de travail : Maximum de 3 mois à définir sur la période juin/septembre 2024.

✓ **Agent d'accueil et d'information au Chalet d'accueil du Fer à Cheval**

Monsieur le maire rappelle que le SMGS (Syndicat Mixte du Grand Site) a assuré jusqu'en 2022 l'embauche de personnel en charge de l'accueil et l'information des visiteurs sur le site du Fer à Cheval.

La commune a pris en charge cet accueil sur le site pour l'été 2023. Aussi et pour faire suite Monsieur le maire de créer un poste permettant d'assurer l'ouverture du chalet d'accueil sur la période estivale selon les conditions définies ci-dessous,

Nombre d'agents à recruter : 1 poste d'une durée de 2 mois sur la période juillet/août 2024

Nature des fonctions :

- Accueil et information des visiteurs pour la découverte du Fer à Cheval et des sites touristiques de la commune
- Informations sur les activités touristiques et les commerces du village
- Sensibilisation des visiteurs au respect des lieux et à la sécurité
- Relai des agents d'accueil et de placement pour tout besoin notamment pour des questions liées à la sécurité, remplacements éventuels sur les postes d'accueil et de placement.

Niveau de recrutement : Aucun diplôme spécifique mais expérience professionnelle dans un domaine similaire.

Niveau de rémunération : Grade d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (congrés payés en sus 10 %) avec régime indemnitaire dans les conditions définies par délibération n° D2016_086 du 15 décembre 2016, selon niveau de recrutement.

Durée hebdomadaire : 35 heures, avec possibilité d'heures supplémentaires.

Durée du contrat de travail : 2 mois (juillet et août 2024)

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer les postes suivants conformément à l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, accroissement saisonnier d'activité :
 - 1 agent polyvalent d'entretien renfort services techniques
 - 1 agent polyvalent espaces verts
 - 2 agents d'accueil et d'information des visiteurs – exposition abbaye (temps non complet)
 - 1 agent administratif archiviste
 - 6 agents d'accueil - parkings du Fer à Cheval
 - 1 ASVP
 - 1 agent d'accueil et d'information au Chalet d'accueil du Fer à Cheval dans les conditions définies ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire pour procéder au recrutement, fixer les conditions d'embauches et de rémunérations,
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du Budget Principal 2023.

Une information est donnée au conseil municipal sur les modalités de fonctionnement et tarification des parkings du fer à cheval envisagées pour l'été 2024. Une décision du maire entérinera les tarifs parking « Eté 2024 »

DELIBERATION n° D2024_018 : Modification de la composition de la commission « Tourisme, économie, commerce, artisanat »

Monsieur le maire, en suite de la dernière réunion de la commission tourisme, économie, commerce, artisanat et à la demande de ses membres souhaite que la dit commission soit étoffée d'un ou deux membres supplémentaires.

Considérant que les prochains dossiers en charge de la commission seront importants et ce jusqu'à la fin du mandat (devenir du domaine skiable, programme d'actions OGS, projet de dynamisation du chef-lieu, etc...), il est souhaitable que de nouveaux membres intègrent cette commission de travail.

Aussi il invite les élus intéressés par les questions touristiques à rejoindre la commission municipale.

Monsieur le maire rappelle les règles de création des commissions :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le maire rappelle que :

- Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.
- Le maire est le président de droit de toutes les commissions. Un vice-président sera désigné pour chaque commission lors de sa 1^{ère} réunion.
- Les vice-présidents pourront convoquer et présider les commissions en l'absence ou en cas d'empêchement du maire.
- Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et de désigner par délibération ceux qui y siégeront.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la nouvelle composition de la commission tourisme, économie, commerce, artisanat qui comprendra 6 membres (y compris son président) tels que ci-après désignés :

Président : M. le Maire,

Barbier Alain, Deffayet Catherine, Denambride François-Marie, Moccand Jean-Marc, Monet Valérie membres.

Commission Tourisme, économie, commerce, artisanat

Président : M. le maire

Membres :

Alain BARBIER
Catherine DEFFAYET
François-Marie DENAMBRIDE
Jean-Marc MOCCAND
Valérie MONET

Questions diverses

Délégations de service public du Grand Massif – Remontées mécaniques

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des récentes rencontres organisées dans le cadre des échanges sur les délégations de service public des remontées mécaniques dans le secteur du Grand Massif.

A ce sujet il a rencontré le Président du Conseil Général et ensemble ont évoqué la stratégie du Syndicat Intercommunal « Funiflaine » à court et moyen terme, les échéances des DSP, les enjeux pour la commune de Sixt et ses projets à court, moyen et long terme.

Monsieur le maire expose au conseil municipal les points de discussion : pilotage du Syndicat Mixte, Stratégie

Il a également rencontré ses homologues du Grand Massif afin d'évoquer ces mêmes sujets mais également les projets de chacune des stations.

Il rappelle la clause de revoyure prévue dans le DSP de Sixt en 2025 et informe d'échanges avec un bureau d'études pour déterminer l'ensemble des orientations envisageables et s'assurer leur légalité.

Monsieur le maire prévoit également de rencontrer l'actuel délégataire.

Il tiendra informé les membres du conseil municipal des prochains échanges.

Crues et divagation du Giffre

Plusieurs élus alertent sur la divagation du Giffre sur une large partie de son cheminement sur la commune. Nombreuses berges sont affaiblies ou emportées et cela pose des difficultés aux riverains. Ils souhaitent que des protections puissent être établies sur certains secteurs.

Monsieur le maire rappelle le positionnement des services de l'Etat sur ces questions et la difficulté d'établir des protections lorsqu'il n'y a pas d'enjeux ou de risque spécifiques.

Toutefois il propose de rencontrer le SM3A pour évoquer ces questions notamment sur les secteurs : des ranques, du brairet, des curtets, bas des Tines et autres lieux soumis à érosion.

Il précise qu'un échange a eu lieu pour la protection du secteur fond de la combe et que la digue de protection de la passerelle sera rétablie dans sa situation initiale d'avant crue.

Fin de la séance à 22h21

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2024**

Numéro de délibération	Intitulé de délibération
D2024_015	Communication des décisions du maire
D2024_016	Soutien à l'association « Les Arobades » dans le cadre d'un projet culturel en direction des écoles de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière Enverse et Châtillon-sur-Cluses
D2024_017	Création des postes saisonniers
D2024_018	Modification de la composition de la commission « Tourisme, économie, commerce, artisanat »

Le maire, Stéphane BOUVET



Le secrétaire de séance, François-Marie DENAMBRIDE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to François-Marie Denambride, the secretary of the meeting.